

Le Courrier du SNALC Créteil

Trimestriel

N° 50

Juin 2006

Les Enfants du collège unique

Une fois de plus, l'année scolaire se verra amputée de plusieurs semaines, en raison de la multiplication des journées de grève, des manifestations, des blocages divers, des perturbations variées...

Organisation strictement professionnelle et apolitique, le SNALC n'avait certes pas à prendre parti pour ou contre le CPE : il n'a donc donné aucune consigne, laissant à ses adhérents la liberté de juger. Et nous nous sommes évidemment abstenus d'appel à la grève...

Cependant, tout en regrettant, de la part du gouvernement, un manque de concertation initiale, force nous est de constater que notre désir de respecter la liberté des consciences n'est pas universellement partagé, tant s'en faut ! Peut-on admettre que des collègues appellent les élèves à "sécher" les cours pour manifester ? Peut-on admettre que certains chefs d'établissement fassent clairement savoir qu'ils se dispenseront de contrôler les absences ? Peut-on admettre que des barrages ou des piquets de grève à l'entrée des lycées ou des universités empêchent ceux qui le souhaitent d'enseigner ou d'étudier ? Comment lorsque certains n'hésitent pas à utiliser leur fonction pour transmettre des messages politiques pourra-t-on évoquer la neutralité laïque pour justifier par exemple l'interdiction du port du voile au sein des établissements scolaires ?

En attendant la jeunesse envahit la rue pour exprimer son désespoir et son inquiétude face à l'avenir. Dans son dernier ouvrage *Du bon usage de la guerre civile en France* Jacques MARSEILLE fait remarquer que 66 % des bacheliers des années 60, 18 % d'une classe d'âge, accédaient à des postes de cadres : de nos jours... 25 %, alors que deux lycéens sur trois sont bacheliers. Et 64 % des jeunes recrutés par la Fonction publique possèdent des diplômes bien supérieurs au niveau requis pour l'emploi qu'ils occupent...

Mais qui donc s'acharne, depuis des décennies à brader les diplômes à coup de pressions exercées sur les professeurs ? Qui donc a imposé le passage automatique dans la classe supérieure ? Et le mépris pour les voies technologiques et professionnelles ? Pourquoi laisse-t-on, chaque année, des dizaines de milliers d'étudiants s'entasser dans des voies sans issue ? Sur les bancs de l'école et dès le plus jeune âge, le pédagogisme triomphant n'a-t-il pas laissé entendre que la réussite était un dû, et qu'elle pouvait être assurée sans effort ?

1976/2006 : trente ans, une génération. Ceux qui envahissent les boulevards sont les enfants du collège unique...

Bernard KUNTZ

Le Courrier du SNALC Créteil
1, rue Augereau - Bât. A 2 - 77000 MELUN
CPPAP n° 0211 S 07732 ISSN 1256 - 6616

Dispensé de timbrage

MELUN CDE

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 07/06/2006

294 / 75 0

OS IdF2 - 77

M. NORBERT REBMANN

19 CHEMIN DE CHELLES

77410 CLAYE SOUILLY 0505

CLAYE SOUILLY CC T1

Éditorial	p. 1
En direct du rectorat...	p. 2
Internet dans l'établissement	p. 2
Vacances 2006	p. 2
http://snalc.creteil.free.fr	p. 2
Moins l'école instruit...	p. 3
Le SNALC Créteil progresse	p. 3
Consultez notre Internet !	p. 3
Contingents Hors Classes	p. 4
Avancement Certifiés	p. 4

Directeur de publication

Jean-Claude GOUY

2, allée des Souches Vertes
77420 CHAMPS-SUR-MARNE

Imprimeur

Imprimerie Couturier

29, rue Jean-Jaurès
77410 CLAYE-SOUILLY

EN DIRECT DU RECTORAT

La réadaptation

La formation paritaire académique s'est tenue le 26 avril.

Demandes d'entrée : 46, 12 en Seine-et-Marne, 17 en Seine-Saint-Denis, et 17 en Val-de-Marne.

Moyenne d'âge de plus en plus jeune : 41 ans et 3 mois...

24 entrent en réadaptation, 9 sont en liste d'attente

Maintiens et sorties : 38 maintiens et 21 sorties, dont seulement 5 en réemploi et deux reclassements...

Il est toutefois vrai que le rectorat assure un soutien réel à tous les sortants, un accompagnement, un suivi de la reprise de poste, un aménagement de service, un allègement...

Titulaires remplaçants

Notez-le : les "ajustements", affectations, rattachements, auront lieu la seconde semaine de juillet et 17-19 juillet.

Le mouvement Intra académique

Du 12 au 18 mai vos élus académiques SNALC ont vérifié, à partir des fiches syndicales et des éléments qu'ils avaient *tous les vœux, tous les barèmes, de tous les adhérents et de tous les collègues qui nous avaient envoyé une fiche*. En cas d'erreur, ou de désaccord avec le barème affiché par le rectorat, nous sommes, bien entendu, immédiatement intervenus, puis en formations paritaires du 22 au 26 mai, pour faire procéder aux rectifications justifiées en votre faveur.

INTERNET DANS VOTRE ETABLISSEMENT

Vous avez des droits vis à vis de l'accès au site Internet de votre établissement, dans le respect, bien entendu, des règles élémentaires de bonne organisation éventuellement précisées : heures et jours d'accès définis, par exemple...

Vous devez en particulier avoir accès pour consulter le site du rectorat, ou votre site I-prof, pour saisir votre demande de mutation sur SIAM, pour consulter votre barème, pour suivre votre promotion (dossier I-prof, puis avis de l'inspection et du chef d'établissement) sur SIAP...

Un usage à des fins syndicales est autorisé, sous réserve d'un accord avec le chef d'établissement sur les modalités.

VACANCES 2006

Prérentree	1er septembre
Rentrée	4 septembre
Toussaint	25 octobre - 6 nov
Noël	23 déc - 8 janvier

Départ en vacances
le jour indiqué, après la classe

Retour de vacances
le matin du jour indiqué

LE SNALC CRETEIL A VOTRE SERVICE

Président Gérard TAFFIN
tél./fax 01.64.37.20.02.
✉ snalc-creteil@wanadoo.fr

Trésorier Loïc VATIN
93, avenue Mendes France
94880 NOISEAU
CCP La Source 34 429 20 V

Contacts Mutations
Jean-Claude GOUY
tél. 06.08.77.31.21.
Loïc VATIN
tél./fax 01.49.82.36.31.
✉ snalc-creteil@wanadoo.fr
✉ jc.gouy@snalc.fr
✉ louis.e@wanadoo.fr
✉ olivierdurand@tiscali.fr
✉ sergi.cubeles@tiscali.fr

CONSULTEZ REGULIEREMENT LE SITE DU SNALC CRETEIL !

<http://snalc.creteil.free.fr>

Vous y trouverez les informations remises en permanence à jour, et en direct : contacts SNALC, actualité syndicale, informations pour votre carrière, actualité de Créteil, commissions paritaires, circulaires rectorales, dates limites à ne pas laisser passer...

Inscrivez-vous aussi sur ce site à notre lettre d'information, vous recevrez en ligne, chez vous sur votre e-mail, immédiatement, au jour utile, les informations et conseils les plus urgents

LE CALENDRIER PREVISIONNEL DU RECTORAT...

... sous toute réserve des changements, des reports, et des prolongations de dernière minute !
le SNALC prévient automatiquement des résultats nos adhérents et les collègues ayant envoyé une fiche syndicale

8 Juin	Hors-classe des Professeurs d'EPS
9 Juin	Hors-classe des PLP
12 Juin	Hors-classe des Certifiés
19-22 Juin	Mouvement Intra-académique des Agrégés, Certifiés et Adjoints d'enseignement
20 Juin	Mouvement Intra-académique des Conseillers Principaux d'Éducation
21 Juin	Mouvement Intra-académique des PLP
22 Juin	Mouvement Intra-académique des Professeurs et enseignants d'EPS
23 Juin	Contestations de note administrative des Conseillers Principaux d'Éducation
26 Juin	Contestations de note administrative des PLP
27 Juin	Affectations des MI-SE
28 Juin	Contestations de note administrative des Professeurs d'EPS
29-30 Juin	Révisions du mouvement Intra-académique
6 Juillet	Contestations de note administrative des Agrégés
7 Juillet	Contestations de note administrative des Certifiés et des Adjoints d'enseignement

LES CONTINGENTS DE CETTE ANNEE POUR LES HORS-CLASSES A CRETEIL...

Après les "pics" relativement un peu plus favorables d'il y a quatre ou cinq ans, le nombre des promotions va continuer cette année, hélas, à stagner, alors que les départs en retraite sont bien moins nombreux que prévus, et que donc le nombre de collègues en poste dans notre académie continue, lui, à augmenter !

Nos promotions restent ainsi "au compte-gouttes", pour un nombre de plus en plus dérisoire d'entre nous. Ce sont des centaines et des centaines de collègues qui n'ont ainsi désormais *aucune chance* d'obtenir la hors-classe, voire, bientôt, ... *tous ceux qui ne sont pas en établissement "classé", ZEP, APV, ambition réussite, violence, ou autre...*

Hors-classe des Certifiés : **290** (égal à l'an dernier)

Hors-classe des PLP : **103** (plus 7)

Hors-classe des Professeurs d'EPS : **30** (plus 1) Hors-classe des Ch.E EPS : **14** (plus 7), classe except : **17** (plus 8)

Hors-classe des Conseillers Principaux d'Éducation : **10** (plus 2)

Hors-classe des PEGC : **4** (moins 61) Classe exceptionnelle des PEGC : **44** (moins 15)

PROMOTION D'ECHELONS 2005-2006 DES CERTIFIES

BAREME ET (EN CAS D'EGALITE) ÂGE DU DERNIER PROMU PAR ECHELON

Tableau établi par les Élus SNALC après la commission paritaire académique du 3 avril. Tous les adhérents promouvables ont, bien entendu, eu leur barème vérifié, et ont été prévenus du résultat par le SNALC.

ECHELON	AU GRAND CHOIX		AU CHOIX	
du 4 ème au 5 ème	76, 00	né le 13/06/1976		
du 5 ème au 6 ème	78, 60	né le 27/11/1973	75, 50	né le 21/08/1972
du 6 ème au 7 ème	81, 00	né le 02/10/1973	77, 50	né le 06/02/1969
du 7 ème au 8 ème	83, 00	né le 16/11/1969	79, 30	né le 06/12/1964
du 8 ème au 9 ème	84, 20	né le 01/03/1959	81, 10	né le 03/03/1948
du 9 ème au 10 ème	86, 50	né le 25/01/1963	82, 00	né le 23/04/1960
du 10 ème au 11 ème	88, 00	né le 23/06/1955	84, 00	né le 08/11/1948

ACADEMIE	POUR JOINDRE LE S	POUR PAYER VOTRE COTISATION.
AUX MARSEILLE	Tél 04.91.46.54.98 et 06.82.05.27.22	SNALC - M. ANASTAY - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille
AMIENS	T-Fax 03.23.59.53.64 - T. 03.22.46.75.66 marial.clouet@wanadoo.fr	SNALC - M. FLEURY - Le Clos du Haras 42, av. des Sangliers - 60300 Sentis
BESANCON	snalcbs@free.fr Tél-Fax 03.81.55.75.95	SNALC - Mme GOYARD 10, rue R. de Lisle - 39500 Tavaux
BORDEAUX	snalo-bx@tele2.fr Tél-Fax 05.56.89.83.38	SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux
CAEN	snalc.bn@wanadoo.fr Tél-Fax 02.33.27.73.32	SNALC - M. BUHOT 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux
CLERMONT FERRAND	dominique.lemoing@wanadoo.fr Tél 06.13.72.73.50 Fax 04.70.42.90.66	SNALC - M. PASSIGNAT 3, av. Sillurel - 03500 St-Pourcain
CORSÈ	Tél 04.95.21.01.69 Fax 04.95.21.20.04	SNALC - M. OLIMETA Quartier Tettoia - 20217 Saint-Florent
CRETEIL	snalc-creteil@wanadoo.fr Tél-Fax 01.64.37.20.02	SNALC - M. VATIN 93, av. Mendès France - 94880 Noisseau
DIJON	snalc-dijon@wanadoo.fr Tél-Fax 03.80.45.50.12	SNALC 9, rue du Petit Bernard - 21000 Dijon
GRENOBLE	elisabethdufour@wanadoo.fr T-Fax 04.74.88.06.28 et 04.74.88.07.30	SNALC - 440, chemin du Lancelot 38110 Dolomieu
LILLE	snalcille@voila.fr Tél-Fax 03.21.56.39.02	Mme LECLERCQ - 92, rue Faidherbe 59260 Hellemmes
LIMOGES	marby@club-internet.fr Tél 06.10.80.77.88 et 06.61.95.43.10	SNALC - M. SAILLOL 6, rue Corot - 23200 Aubusson
LYON	snalc.lyon@wanadoo.fr T-Fax 04.74.01.72.85 et 04.72.33.21.16	SNALC - Mme GUALCO 6, ch. du Bois Joli - 69300 Caluire & Cuire
MONTPELLIER	snalcmcombey@wanadoo.fr Tél 04.66.57.59.87	Mme CELMA - 3, rue de l'Azina 66500 Ria - snalcmcom.tresorier@free.fr
NANCY METZ	snalc.lorraine@free.fr T-Fax 03.83.36.42.02 et 03.83.41.13.70	SNALC 3, av. du XX ^e Corps - 54000 Nancy
NANTES	snalc-nantes@wanadoo.fr Tél-Fax 02.28.15.93.45	SNALC - 23, av. de la Haye aux Bonshommes - 49240 Avrillé
NICE	nice_snalc@yahoo.fr Tél 06.83.51.36.08 Fax 04.93.74.67.24	SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus
ORLEANS TOURS	snalc.orleansstours@wanadoo.fr Tél-Fax 02.38.54.91.26	SNALC - 6, rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais
PARIS	snalc.paris@club-internet.fr Tél-Fax 01.48.42.04.40	Mme GOBERT - SNALC Paris 63-65, rue Amiral Roussin - 75015 Paris
POITIERS	toufickayal@wanadoo.fr Tél 05.49.56.75.65 et 05.49.50.94.43	Mlle LE DROUCPEET - Apt 30 31, rue de la Corderie - 79000 Niort
REIMS	Snalcrcims@aol.com Tél. 03.26.07.95.48	SNALC - 59 rue du Mont St-Pierre 51430 Tinguieux
RENNES	snalcarmor@aol.com Tél 02.96.78.29.12 Fax 02.96.78.28.80	M. ROBREAU 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan
LA REUNION	snalc.reunion@wanadoo.fr Tél 0262.21.70.09 Fax 0262.21.73.55	M. CHOTIA - SNALC 375, rue Mal Laderc - 97400 St-Denis
ROUEN	snalcrouen@yahoo.fr Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	Mme VIGARIE - 295, rue de l'Eglise 76230 Bois-Guillaume
STRASBOURG	snalc.alsace@wanadoo.fr Tél 03.82.89.95.58 et 06.83.29.12.45	Mme SUTTER 20, rue Kirchlach - 67240 Schirrhein
TOULOUSE	pierre.pueyo@wanadoo.fr Tél-Fax 05.34.41.67.19	M. VANSOEN Gachoutet - 31190 Auribail
VERSAILLES	snalc.versailles1@libertysurf.fr Tél 01.48.42.06.15 Fax 01.48.42.02.50	Mme MASSELIN - SNALC Versailles 63-65, rue Amiral Roussin - 75015 Paris
C.N.E.D.	gesper@snalc.fr Tél 01.47.70.00.55 Fax 01.42.46.26.60	SNALC-CSEN 4, rue de Trévise - 75009 Paris
ETRANGER OUTRE-MER	snalc-ETOM@snalc.fr Tél-Fax 01.47.05.36.87	SNALC-CSEN 4, rue de Trévise - 75009 Paris

MOINS L'ECOLE INSTRUIT, PLUS ELLE FAVORISE LA SEGREGATION SOCIALE :

LAISSER L'IGNORANCE SE REPANDRE, C'EST FAIRE RECULER LA LIBERTE ...

Être SNALC, c'est d'abord être fermement convaincu que le **politique** et le **syndical** sont deux **domaines distincts** qui doivent le demeurer.

L'**indépendance** à l'égard des **partis politiques** et des **gouvernements**, jalousement maintenue par le SNALC, est la garantie de l'objectivité des jugements qu'il porte sur la politique éducative, quel que soit le ministre.

Le SNALC est un **syndicat strictement professionnel** : il se donne pour mission de défendre la qualité du service public d'éducation, et les intérêts de tous les personnels de ce service public de l'école républicaine.

Conscient que l'avenir des jeunes dépend de la formation qui leur est donnée, le SNALC revendique pour eux un **enseignement de qualité, centré sur la transmission des savoirs et des savoir-faire**. Il ne s'agit surtout pas de donner au plus grand nombre une vague teinture de formation fondée sur un savoir minimum !

Un **enseignement réellement démocratique** est celui qui assure à **chaque enfant, indépendamment de sa situation familiale et de son origine culturelle et sociale**, toutes les chances du meilleur épanouissement de sa personnalité, compte tenu de ses capacités et de ses goûts.

Ce sont les enfants issus des "milieux défavorisés" qui ont le plus besoin de trouver à l'école cette **formation de qualité et l'effort personnel**, seuls capables de leur donner de réelles chances de promotion...

Être SNALC c'est aussi se montrer résolument **adversaire de toute forme d'endoctrinement à l'école**, être **partisan convaincu du pluralisme des opinions**, être respectueux des convictions de chacun.

Il nous faut former des esprits libres, intellectuellement bien armés, et capables de fonder leur jugement sur le débat des idées, sur la confrontation des opinions différentes, et sur la réflexion personnelle.

12 HEURES POUR LES AGREGES

15 HEURES POUR LES CERTIFIES, les PLP, les PROFS EPS

Une demande réaliste ... à l'heure de la R.T.T. pour tous !

Au **Congrès National** du SNALC, à MONTBELIARD, du 3 au 7 avril, notre Président National, **Bernard KUNTZ**, a été brillamment réélu, pour trois ans.

Nous le remercions de nous avoir autorisés à reprendre, en première page de ce journal, un de ses récents éditoriaux de la revue nationale du SNALC, la QUINZAINE UNIVERSITAIRE, numéro 1254.

A ce même Congrès National de MONTBELIARD, **Michèle HOUEL**, qui était venue animer notre Congrès Académique du 28 février, **Laurent MARCONCINI**, qui nous a beaucoup soutenus dans notre action d'implantation et d'accueil auprès des jeunes collègues, et **François PORTZER**, ont été élus Vice-Présidents.

Jean-Claude GOUY, de notre académie de Créteil, a été par ailleurs réélu Secrétaire National à la Gestion des Personnels.

Plus que jamais tout est, hélas, fait pour saper par le bas, et réduire à la portion congrue, le peu de formation et de connaissances sérieuses qui subsistent dans nos lycées et nos collèges...

Il est scandaleux que *tous* les collèges de France perdent ainsi, dès la prochaine rentrée, dans *toutes* les classes de Quatrième et de Troisième, encore *deux demi-heures* d'enseignement

Quant au *socle commun de connaissances* présenté le 10 mai par le ministre, il va lui aussi dénaturer un peu plus le collège : confusion des champs disciplinaires, impossibilité d'évaluation sérieuse des acquis, nouvelle baisse des exigences, et mise en place d'un SMIC culturel, au sein d'un simple cycle terminal du Primaire ! ...

NOTRE SECTION SNALC DE
CRETEIL A DEJA DEPASSE
POUR LA SECONDE ANNEE
CONSECUTIVE DEPUIS
PLUS D'UN MOIS LE NOM-
BRE D'ADHERENTS
QU'ELLE AVAIT L'AN PASSE
FIN AOUT ET POURSUIT
AINSI SA PROGRESSION

REJOIGNEZ NOUS
A VOTRE TOUR !

Consultez SNALC Internet !

www.snalc.fr
l'information immédiate
en permanence

info@snalc.fr
les réponses rapides
à vos questions personnelles

snalc-creteil@wanadoo.fr
vos messages
au SNALC Créteil

Un Mouvement inter plus facile ?

Oui, les entrées sur les académies sont souvent un peu moins difficiles cette année ...

Toutes disciplines significatives confondues, les "barres d'entrée" **baissent**, plus ou moins fortement, vers 52 % des académies.

Elles montent vers 30 % des académies.

Elles restent inchangées (souvent aux 21 pts de base ...) pour 18 % des académies, en général les académies déficitaires, et dont personne ne veut vraiment ...

MAIS :

■ Les stagiaires IUFM les plus jeunes (et les célibataires, jeunes ou moins jeunes ...) sont toujours aussi massivement **exilés**, en extension, vers les académies les plus lointaines et les plus difficiles ... et ce, sans espoir de retour avant longtemps.

■ Les décisions "en yo-yo", d'une année à l'autre, des conditions de date, ou des conditions de prise en compte des **éléments familiaux**, des changements tardifs de situation professionnelle de conjoint ou de famille, mettent de nombreux collègues en totale incertitude et en grande difficulté.

■ Parfois, trop souvent, le mouvement reste tout aussi difficile, en Italien, en Documentation, en Eco-

Gestion ... **ous'aggrave** fortement, en particulier dans les disciplines de STI.

■ Même arrivant un peu plus facilement dans une académie, les "entrants" le font de plus en plus à l'**aveugle**, sans même pouvoir connaître les capacités d'entrée, et sous le coup, à l'Intra, de barèmes rectoraux de plus en plus divergents et... totalement inconnus au moment de l'Inter !

■ On peut même estimer qu'une large part d'explication de la baisse des "barres" provient du **renoncement** à mutation d'un nombre de plus en plus grand de collègues ne voulant pas courir le risque d'une affectation pire, ou totalement découragés ...

Mais il est hélas clair que le mouvement déconcentre et atomise entre les académies et fait avant tout pour remplir les cases vides. Au gré des besoins de l'administration.

Certainement pas pour muter au mieux de leurs vœux et de leur choix les collègues !

Jean-Claude GOUY

Dispositif APV* : une véritable usine à gaz !

Lors de nos travaux préparatoires au mouvement inter-académique, suite à des modifications proposées par le Ministère, nous avons remarqué qu'un certain nombre de collègues relevant du dispositif provisoire APV ont vu leur barème soit "baissé", soit "augmenté". L'explication donnée par l'administration a été la suivante : des problèmes de logiciel ont entraîné des erreurs l'an dernier, qu'elle a souhaité corriger cette année. Par ailleurs, il a été précisé qu'aucune modification n'a été faite sans consultation préalable des Rectorats concernés.

Cependant, nous avons repéré des collègues, non mentionnés par le Ministère, qui en 2005 bénéficiaient de bonifications transitoires APV et qui, cette année, ont eu un traitement différent. En effet, deux cas se sont présentés :

- perte totale des points !
- nombre de points (en plus ou en moins) ne correspondant pas au nombre d'années effectuées ...

Les élus du SNALC sont donc intervenus en commission à ce sujet pour dénoncer les inégalités dont ont été victimes les collègues en fonction de

leur académie d'origine. Après un long débat, en réponse à nos interventions, l'administration a reconnu qu'il y avait un dysfonctionnement, mais a décidé qu'elle **ne reviendrait pas**, pendant les commissions nationales, **sur les barèmes "actés" en groupes de travail académiques**. Cependant, elle a précisé qu'après vérification, elle informerait les Rectorats d'éventuelles corrections pour le mouvement intra-académique. Enfin, pour le prochain mouvement, une réunion de clarification au sujet des modalités d'attribution de ces bonifications devrait avoir lieu, puisque ce dispositif "transitoire" est reconduit jusqu'en 2007...

Une fois de plus, le mouvement en deux phases a montré ses insuffisances et son inefficacité : à vouloir le "simplifier", on le complique davantage, au détriment de l'équité entre collègues ! **Il est donc plus que jamais nécessaire, avant de faire toute demande de mutation, de prendre conseil auprès d'un syndicat efficace et compétent : le SNALC.**

Les commissaires paritaires nationaux du SNALC

* APV : Affectation à caractère Prioritaire justifiant une Valorisation